

2000 + 10000 / 8.4.60

Département de la
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal

VILLE DE ROYAN

Réunion du Mardi 14 Juin 1960

OBJET :

Titre d'une plaquette
pour le Palais des
Congrès

60 063

Le quatorze Juin mil neuf cent soixante à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses réunions à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 9 Juin 1960.

Etaient présents : MM. Meyer, Matras, Rochedereux, Brenusseau, Lanoue Biscaye, Mouchot, Pouget, Mongrand, Lamouche, Fontanille, Etcheber, Reix, Berland, Flahaut, Barreau, Melle Fouché, MM. Guy Menant, Bujard Bouchet, Bétous

Représentés : MM. Guillaud par M. Rochedereux
Galland par M. Guy Menant

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 51 de la loi du 5 Avril 1884 procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Bujard ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. Mouchot, Rapporteur

Dans sa réunion du 20 Mai 1960, la Commission des Finances a examiné différents modèles de plaquettes concernant le Palais des Congrès.

Elle a arrêté son choix sur l'un d'eux édité par M. Chantereau à Nantes qui revendrait à 225 frs l'unité suivant l'importance de la commande.

La Commission a estimé qu'étant donné l'importance de la dépense et la nécessité de la variété qu'il faut prévoir, un stock de 5.000 ex surerait approximativement 2 ans 1/2 pour une dépense comprise entre 12.000 et 15.000 NF.

Elle propose au Conseil Municipal de dégager les crédits nécessaires lors du vote du budget supplémentaire, la livraison intervenant à la fin de l'année

Le Conseil Municipal

Vu les projets de plaquette présentés
Vu l'avis de la Commission des Fêtes
Vu l'avis de la Commission des Finances

décide

- de faire procéder à l'impression de 5000 plaquettes concernant le Palais des Congrès.
- que les crédits nécessaires à cette fourniture de 12 à 15.000 NF seront dégagés lors du vote du budget additionnel 1960.
- que l'édition sera confiée à l'imprimerie Chantereau et Fils à Nantes.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,

APPROUVE
Rochefort s/Mer le 5 Juillet 1960
Le SousPréfet : J. VOCHEL

POUR COPIE CONFORME
Royan, le 7 Juillet 1960
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,

